

## **Priorités sur l'adaptation et autres**

Soumis par Marie-Pierre Poirier le 7 juillet 2016

Priorités à considérer pour le développement d'un cadre stratégique efficace sur les changements climatiques.

### **Priorités à considérer**

#### **1. Collaboration**

Fournir des ressources et du financement pour entretenir les efforts de collaboration. Une plateforme de collaboration assure le réseautage et la communication continus entre les intervenants et praticiens, promeut l'innovation et contribue à l'avancement de l'adaptation aux changements climatiques.

- a. La collaboration est essentielle afin d'assurer le partage d'information entre les praticiens.
- b. La collaboration permet le développement et la mise en œuvre des projets conjoints et de méthodologies partagées.

#### **2. Données et information:**

Des données à jours sont essentielles aux décideurs et doivent être disponibles à tous de façon accessible et conviviale. Avec l'incertitude entourant les scénarios futurs, les longs délais actuels ne peuvent continuer.

- a. Des données à jours sont essentielles pour gérer les risques à long terme. Par exemple, à mesure que de nouvelles données sur l'élévation du niveau de la mer sont disponibles, les processus de réduction d'échelle et dissémination doivent être entrepris dans un délai convenable.
- b. Appuyer le travail par l'entremise d'une plateforme en ligne qui contient des données à jour et de l'information (spécifique aux provinces et au Canada).
- c. Assurer que les plaines d'inondations et les zones à risque d'inondation et d'érosion des côtes sont cartographiées, mises à jour et disponibles.

#### **3. Actifs et services fournis par les écosystèmes, infrastructure verte:**

Le fait que les écosystèmes qui sont résilients offrent de l'infrastructure abordable et qui se gère facilement sont capables de nous protéger des impacts des changements climatiques à tous les niveaux (santé, risque d'inondation, etc.) à long terme doit être généralement reconnu. Il faut assurer que l'usage d'infrastructure naturelle, qui fait référence à des systèmes naturels qui sont protégés, gérés et restaurés, soit clairement différencié de l'usage d'infrastructure verte, qui fait référence à des systèmes créés afin d'imiter et de fournir les mêmes services offerts par un écosystème. Étant donné que l'usage des services fournis par

les écosystèmes est non seulement économique, mais offre aussi des avantages partagés, leur usage pour l'adaptation doit être reconnu comme une option viable et comme approche privilégiée.

- a. Développer et accepter des définitions pour l'infrastructure naturelle et l'infrastructure verte ainsi que leur usage et application pour l'adaptation.
- b. Développer et mettre en œuvre des lignes directrices qui incorporent les actifs et services fournis par les écosystèmes au sein de tous les projets qui ont comme objectif de réduire les impacts des changements climatiques.
- c. Assurer la protection, le maintien et la restauration des biens et des actifs des écosystèmes et de la biodiversité pour l'ensemble du travail qui cible la réduction des impacts des changements climatiques ainsi que pour l'infrastructure et la planification du développement.
- d. Assurer que des lignes directrices pour l'usage de l'infrastructure verte plutôt que l'infrastructure grise pour l'adaptation soient développées (les solutions techniques excluant les services fournis par les écosystèmes).

#### **4. Capacité gouvernementale:**

Un appui global et de l'expertise sont nécessaires au niveau des gouvernements provincial et fédéral afin d'appuyer les actions que les communautés devront entreprendre.

- a. Assurer que de l'expertise et des ressources humaines soient disponibles au niveau fédéral et provincial afin d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation (ex. ingénierie, planification d'adaptation, etc.).

#### **5. Éducation et pleine intégration :**

Les changements climatiques sont une réalité et les citoyens doivent réduire leurs propres risques. Une approche globale basée sur la diffusion et l'éducation est nécessaire afin d'assurer que les citoyens soient plus résilients aux changements.

- a. Incorporer l'éducation sur les changements climatiques dans les programmes d'enseignement au Canada.
- b. Accroître l'appui pour l'éducation publique et informelle, les programmes de pleine intégration et les initiatives liées aux changements climatiques (atténuation, adaptation).

#### **6. Relocalisation:**

Il doit avoir une discussion sur l'enlèvement d'infrastructure dans les zones à risque. Pour certaines régions, ce sera la seule solution viable à long terme.

- a. Identifier et développer des stratégies qui appuient la relocalisation au sein des stratégies d'atténuation des risques.
- b. Fournir un cadre de financement et/ou des incitatifs pour permettre la relocalisation d'infrastructure située dans des zones à risque (incluant des mécanismes de répartition des coûts – privé-public).

- c. Assurer que la relocalisation soit une action d'adaptation qui est considérée dans tous les processus de planification d'adaptation.
- d. L'attention doit être accordée aux régions rurales (faibles valeurs de maison versus le coût d'un déménagement)

## **7. Lignes directrices et politiques qui incorporent les changements climatiques dans prise de décision:**

Les projets provinciaux et fédéraux doivent être résilients au climat, les mesures d'adaptation doivent être appropriées et la mise en œuvre de ces mesures d'adaptation doit être intégrée au sein de tous les Ministères.

- a. Développer des lignes directrices et des politiques au niveau provincial et fédéral qui nécessitent une évaluation des réalités climatiques futures pour tous les projets d'investissement.
- b. Développer des lignes directrices et des règlements pour évaluer les types d'infrastructure qui sont appropriés comme mesures d'adaptation et pour évaluer les scénarios futurs pour toutes les infrastructures.
- c. Développer des lignes directrices sur comment incorporer des critères d'adaptation aux changements climatiques au sein de la prise de décision au niveau provincial et dans les Ministères.

## **8. Planification et utilisation des terres:**

La planification et l'utilisation des terres est un excellent outil pour réduire l'exposition aux risques et assurer la résilience des communautés

- a. Développer des lignes directrices et des réglementations pour la construction (remplissage, parcelles de terre vides) et les rénovations des ces zones à risque où l'infrastructure doit être maintenue (ex. reconstruire des routes, modernisation des édifices, etc.) et appliquer ces réglementations.

## **9. Planification d'adaptation:**

La planification d'adaptation est un processus essentiel qui doit être entrepris par les communautés afin qu'elles puissent évaluer les risques et développer des approches appropriées à leur situation. Les communautés ont besoin d'appui financier et logistique pour entreprendre ce processus, spécialement parce qu'il s'agit d'un processus à long terme qui demande un engagement continu pour changer les façons de développer nos communautés.

- a. Fournir ressources humaines et des incitatifs financiers au niveau provincial et fédéral pour développer des stratégies d'adaptation.
- b. Exiger que les communautés développent des stratégies d'adaptation.
- c. Faire des stratégies d'adaptation un critère pour le financement
- d. Fournir du financement provincial et fédéral pour les processus de planification d'adaptation (plans ou stratégies, engagement public, adaptation de l'infrastructure municipale et relocalisation).
- e. Fournir de l'appui technique et logistique aux communautés

- f. Assurer qu'un guide qui contient de l'information sur le processus de développement d'une stratégie d'adaptation soit disponible.

## **10. Financement:**

Du financement est requis pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. L'adaptation des infrastructures sera coûteuse et doit être financée au-delà des options de financement actuelles.

- a. Promouvoir l'intégration des changements climatiques dans tous les projets et activités liés à l'infrastructure et appuyer le financement pour le travail qui tient compte de l'adaptation (ou fournir des contre-incitatifs pour les travaux qui n'incorporent pas les impacts des changements climatiques).
- b. Se servir des fonds de tarification du carbone pour mettre en œuvre ou développer des projets d'adaptation dans la province.